



Fédération des Cheminots

Main basse sur le Statut !

Ou comment évincer 13,40% des cheminots !

La loi sur la représentativité n'a pas fini de nous dévoiler toute sa fourberie ! Alors que nous connaissions les risques encourus par les organisations syndicales dites non représentatives au niveau national (*privation de négocier des accords d'entreprises*), **voilà que l'entreprise envisage d'autres sanctions à leur encontre !**

Jusqu'à présent, toutes les organisations syndicales participaient aux Commissions Professionnelles Centrales (*toutes les filières sont concernées*), aux Commissions Spécialisées du Réseau (*ADC et ASCT*) et aux Commissions Fonctionnelles - CFHSCT - (*toutes les filières sont concernées*). Le nombre de représentants par O.S à ces instances était déterminé par rapport aux résultats des élections professionnelles « *délégués du personnel* ».

L'entreprise envisage de se référer au seul résultat du Comité d'Établissement pour déterminer les O.S qui auraient le droit de franchir la porte de ces instances !

La loi sur la représentativité interdit aux O.S dites non représentatives de négocier des accords d'entreprise. C'est un fait. Or, **les instances CPC, CS et CFHSCT ne sont pas des espaces de négociations mais simplement des réunions informatives**, sous la forme de questions/réponses. Comme les DP et les CHSCT !

Dans quelques jours, une réunion nationale va se tenir avec les organisations syndicales dites représentatives (*CGT / UNSA / SUD-RAIL / CFDT*). Elles devront se déterminer sur le maintien de FO / CFE-CGC / CFTC dans les instances CPC, CS et CFHSCT.

Quelle organisation syndicale pourrait accepter d'évincer des O.S qui participent depuis des années à la vie syndicale des différents métiers de la SNCF ?

Quelle organisation syndicale pourrait accepter d'aller au-delà de ce que lui impose la loi sur la représentativité ?

Aujourd'hui, **13,40% des cheminots (cumul des voix FO / CFE-CGC / CFTC) n'ont plus le droit d'être représentés par leurs organisations syndicales autour de la table des négociations.**

Demain, **13,40% des cheminots devraient accepter de ne plus être représentés dans les instances relatives aux métiers !**

La Confédération FO est représentative, la Fédération FO l'est également depuis 1948, quoi qu'en dise la loi !

S'il le faut, nous n'hésiterons pas à faire appel aux tribunaux pour faire respecter le vote des cheminots !